

# Journée des animateurs de SAGE Seine-Normandie

12 octobre 2017

Stratégie d'organisation des  
compétences locales de l'eau  
(SOCLE) et GEMAPI



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie  
d'Île-de-France

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

# Contexte : l'effet des réformes territoriales

**Rationalisation de l'intercommunalité  
et nouvelle répartition des compétences,  
notamment dans le domaine de l'eau**



**Les EPCI-FP (communautés de communes,  
d'agglomération, urbaine et métropoles) =  
nouvelle maille de base pour l'eau potable,  
l'assainissement et la GEMAPI**

Suppression de la clause de  
compétence générale pour les  
départements et les régions

## Grand cycle

Gestion des milieux  
aquatiques et prévention  
des inondations  
Protection de la ressource ...

## Petit cycle

Eau potable  
Assainissement  
(dont pluvial urbain)

**Dans ce contexte, une stratégie d'organisation des  
compétences locales de l'eau doit être arrêtée au 31  
décembre 2017 dans chaque grand bassin**

# La Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau - SOCLE

Définie par arrêté ministériel du 20 janvier 2016 :

- *un descriptif de la répartition des compétences dans le domaine de l'eau ;*
- *des objectifs d'évolution des modalités de coopération entre collectivités*

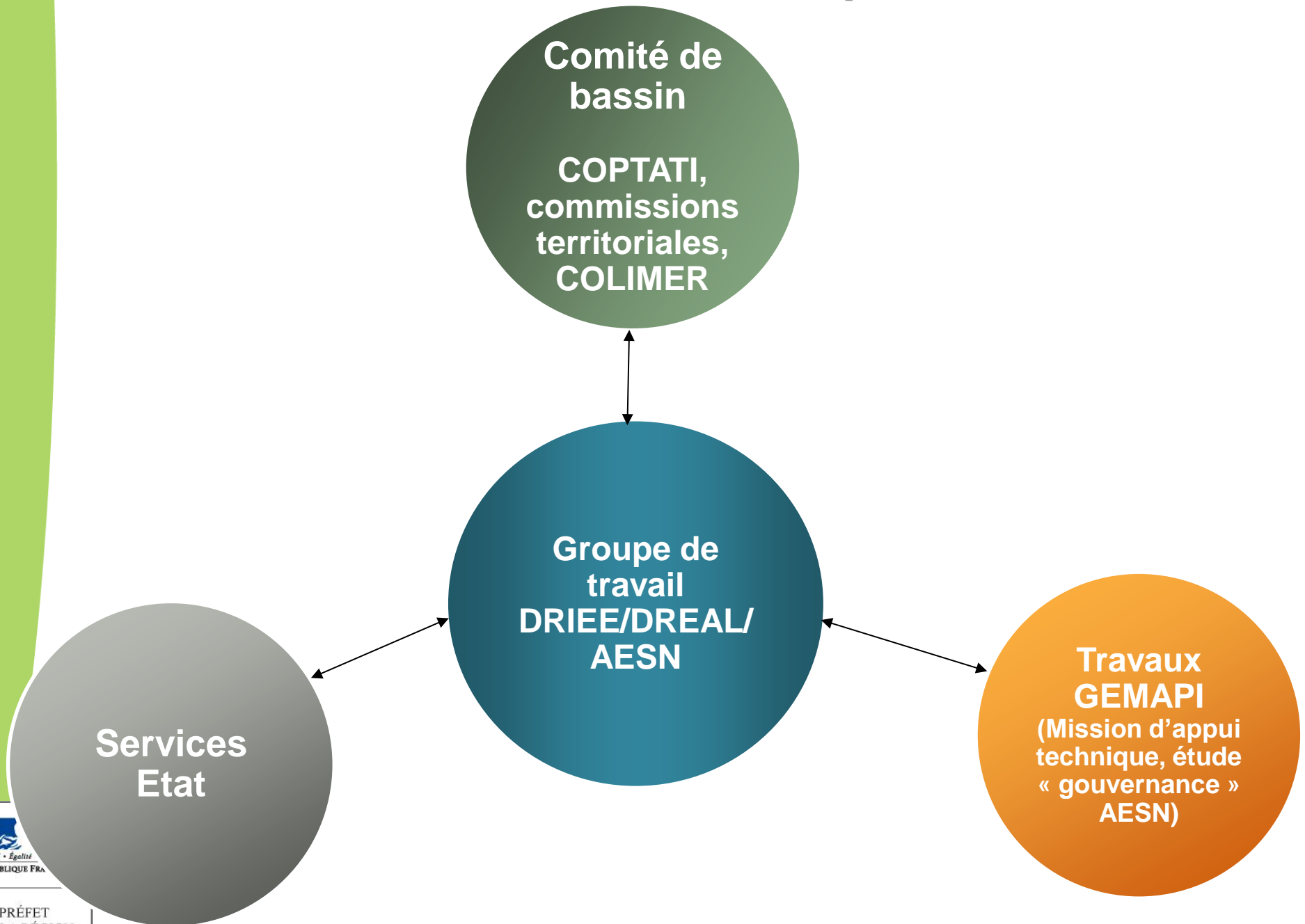
Objectifs :

- **accompagner** les collectivités dans leurs évolutions
- document **d'orientation** pour les futurs SDCI 2021
- annexe du prochain SDAGE



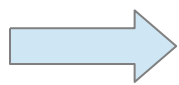
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

# Modalités d'élaboration partenariale



# Principes de rédaction

- Grande hétérogénéité des situations : Apporter un **cadre méthodologique** aux démarches locales, sans proposer de modèle unique



**Principes et démarches à suivre, définitions**

- Avoir un **document pédagogique** « le plus court possible »

**État des lieux et documents d'accompagnement à part**



- Organisation des recommandations par **compétences** et **par territoire pour GEMAPI** (cf SDAGE)

# Mise à disposition du projet de SOCLE

Sur le site internet de la DRIEE, avec boîte mail dédiée pour réception des avis - Du 22 juin au 22 septembre 2017

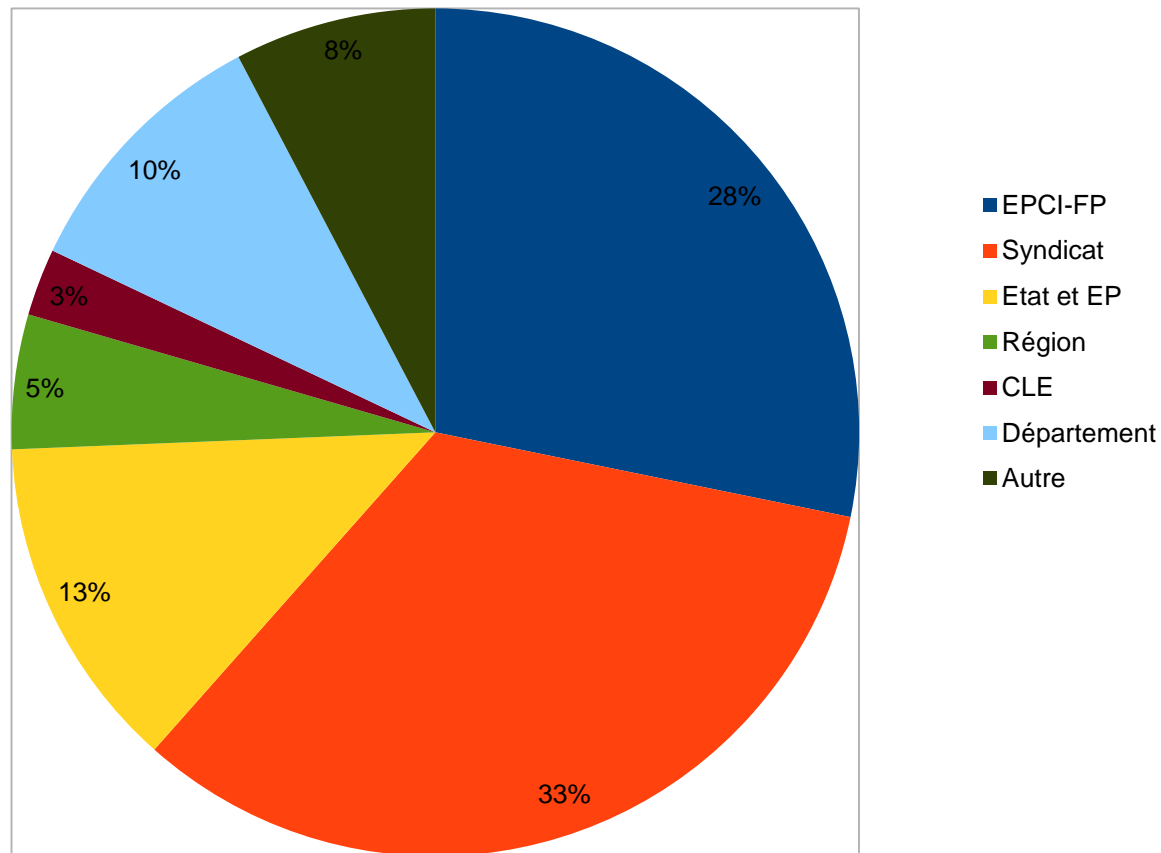
## Des relais mis en place :

- **Au niveau national** : associations de collectivités
- **Au niveau du bassin** : mission d'appui technique et membres du comité de bassin
- **Au niveau départemental et régional** : vers EPCI-FP et syndicats, départements et régions



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

# Remarques formulées (au 03/10/2017)



Répartition des retours sur le projet de SOCLE

- Une 40aine de retours formulés
- Principalement les syndicats, puis les EPCI-FP (~60 % des retours)
- Ville de Paris (AEP et assainissement)
- Départements Val de Marne, Nièvre, Meuse et Val d'Oise
- Régions Grand Est et Normandie
- EPTB Seine Grands Lacs et Oise-Aisne
- 2 thématiques principales : AEP et GEMAPI

Aucune opposition exprimée  
Document globalement perçu comme clair et bon cadre de travail

# Synthèse des retours (1/2)

- Élément d'actualisation de l'état des lieux et /ou tendances d'organisation qui répondent aux recommandations
- Des propositions pour mieux faire le lien :
  - avec la **stratégie d'adaptation au changement climatique**.
    - *Proposition => faire ressortir les principes communs*
  - entre « protection de la ressource » et compétence AEP
- Demandes pour :
  - Mettre en avant **l'enjeu des interconnexions AEP**
  - Mieux **explicitier les missions des EPAGE**
    - *Proposition => faire un encart comme pour les EPTB*
  - Travailler les illustrations (infographie, cartographie précise)
- Souligne le **besoin d'accompagnement** pour une appropriation et une déclinaison opérationnelle de la SOCLE

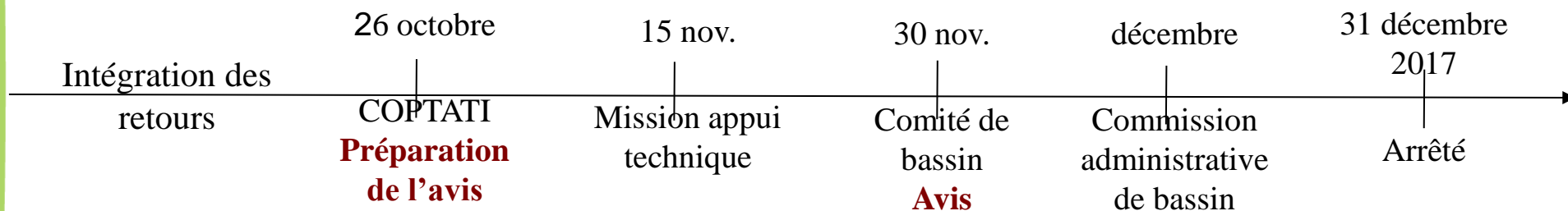


# Synthèse des retours (2/2)

- Demande de **clarifier les possibilités de séparer les missions d'une compétence**
- => possible sur AEP/assainissement (note DGCL de septembre 2017), plus délicat pour GEMAPI
- Demande de préciser les recommandations sur la « bonne échelle » et la meilleure modalité de coopération possible
  - => **Contraire au vœu du Comité de bassin**
- Sur GEMAPI :
  - Mieux distinguer les territoires « orphelins » des territoires où il y a déjà une organisation => **en pratique difficile, car grande disparité de situations locales**
  - Demande d'une recommandation pour un portage (obligatoire) des SAGE et missions de la GEMAPI => **par « cohérence » étendre cette recommandation au SLGRI ? Et plutôt évoquer « l'articulation » ?**
  - Demande de recommandations spécifiques pour les PNR
    - => **à expertiser**



# Les suites



Quel accompagnement pour la déclinaison opérationnelle de la SOCLE sur 2018-2020 ? Enjeux différents suivant les compétences

*Exemple : besoin pour les collectivités de réaliser des inventaires techniques, d'appui administratif pour mise à jour des statuts etc ...*

# Panorama des démarches d'accompagnement de la GEMAPI



Journées d'information dédiées



Appel à partenaires

Accompagner les collectivités territoriales pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations – GEMAPI

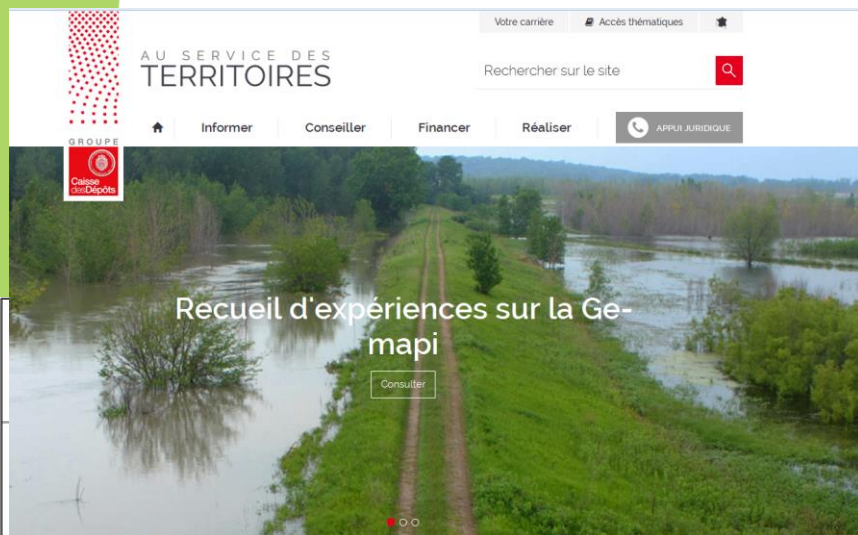


Foire aux questions  
interministérielle

Travaux de la mission  
d'appui technique de bassin  
Réunions locales sous  
l'égide des Préfets



Appui pour études,  
travaux, animation



**FIN**